

actuellement. A mon avis, la première partie de la motion de l'honorable député, à savoir que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer immédiatement à prendre des dispositions prévoyant la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux, est tout à fait justifiée.

En effet, il s'agit du type d'assistance «pharmaceutique», au sens large du terme, qui, comme je l'ai déjà dit, est accessible, en vertu des régimes provinciaux d'assistance sociale, à tous ceux qui bénéficient d'autres formes d'assistance. Cependant, les provinces ne tirent pas le plein avantage de la faculté qui leur est accordée en vertu du Régime d'assistance publique du Canada de fournir de l'assistance aux moins nécessiteux non admissibles aux allocations d'assistance entières, et qui n'ont peut-être besoin que d'un coup de main, ainsi qu'à l'individu qui peut, en général, se suffire à lui-même, mais qui ne peut faire des achats considérables de médicaments.

Il s'agit là de la responsabilité que le gouvernement fédéral devait assumer, et qu'il a assumée précisément en ce qui a trait à la motion de l'honorable député. Il est certain que, en ce qui a trait à la deuxième partie de la motion savoir l'augmentation des prestations pour ceux qui reçoivent l'assistance sociale, et les facilités de paiement pour ceux qui sont couverts par l'assurance *Medicare* et dont le revenu est limité, il faudrait adopter une autre loi visant à l'établissement d'un plan qu'on pourrait appelé «*Pharmacare*». Les provinces, dans ce domaine-là, sont aux aguets, et s'approprient à légiférer bientôt dans ce domaine, afin qu'il existe une meilleure distribution des soins, parce que comme je l'ai dit tout à l'heure il est bien beau de donner des soins, mais si l'on manque de médicaments on ne peut pas faire beaucoup. Il est malheureux, aujourd'hui, que le médecin ne puisse fournir les médicaments à ses patients, afin que leur santé n'en souffre pas.

Le député de Simcoe-Nord a dit qu'un grand nombre de problèmes découlent de ce genre d'injustice, et je suis certain que les provinces pourront éventuellement se réveiller, afin de pouvoir aider les gens qui ne sont pas des nécessiteux mais des «marginiaux». Ils ont rendu service à leur pays, mais sont au crépuscule de leur vie, et n'ont pas de moyens considérables de subsistance. Ces gens doivent pouvoir consulter un médecin, se faire soigner et se procurer les médicaments nécessaires. Les citoyens âgés—comme l'honorable député de Simcoe-Nord l'a dit—méritent beaucoup parce qu'ils ont passé leur vie à payer des taxes, à rendre service à la population. Ils se sont peut-être battus sur les champs de bataille pour sauvegarder la liberté. En effet, tous les gouvernements ont fait un effort pour faire régner sur cette pauvre planète la liberté que tout le monde attend.

Il faudra, éventuellement, rajuster son tir, afin que, dans le domaine de la santé, les personnes âgées qui n'ont pas les moyens de se procurer des médicaments et de se faire soigner ne souffrent pas de préjudices.

Nous avons déjà partiellement corrigé cette situation, relativement à *Medicare*, et j'espère qu'éventuellement, lors des conférences fédérales-provinciales, les provinces pourront présenter leur fameux régime «*Pharmacare*» afin que tout le monde puisse jouir d'une vie agréable, et plus particulièrement afin que ceux qui ont combattu pour leurs pays puissent finir leurs jours en beauté au Canada.

[M. Isabelle.]

J'ai été témoin de trop de souffrances, j'ai vu trop de gens qui étaient à la merci de l'argent et qui n'ont pu se procurer les médicaments nécessaires à leur survivance. Certaines gens sont décédés non pas faute de soins, mais peut-être de certains médicaments qui étaient essentiels au début de leur maladie.

Je ne suis pas en faveur de la motion qu'a présentée l'honorable député de Simcoe-Nord pour la simple raison, comme je l'ai déjà dit, qu'une partie de la mesure en serait une tout à fait autre, puisque nous ne pouvons pas, d'après la loi de *Medicare*, changer quoi que ce soit, sans consulter les provinces, après quoi il serait peut-être opportun de songer à un organisme qu'on appellerait *Pharmacare*. Quant à la première partie de la motion, le député sait bien, avec son grand cœur, qu'il aurait dû en faire état devant les représentants des provinces, qui sont un peu loin du sujet dans le moment.

[Traduction]

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à propos de cette motion, je voudrais dire combien j'ai été sensible aux observations du député de Simcoe-Nord (M. Rynard). Sa sincérité, son bon sens et son humanité n'ont jamais été aussi manifestes que lorsqu'il a parlé de la très grande nécessité de fournir des remèdes gratuitement à ceux qui reçoivent des secours de l'assistance publique.

**Des voix:** Bravo!

**Mme MacInnis:** Il a évoqué des cas où, à sa connaissance, des êtres humains se trouvaient réellement dans le besoin. Les députés ne savent que trop bien à quel point ces jours, ces semaines et ces mois de chômage, d'inflation et de hausse du coût de la vie ont pu rogner les revenus des allocations de la pension de sécurité de la vieillesse et des familles en butte au chômage qui essaient de s'en tirer depuis une période prolongée.

• (5.50 p.m.)

D'après le député de Hull (M. Isabelle) la coordination est le fait du gouvernement fédéral. Je ne pense pas qu'il puisse s'en sortir aussi facilement que cela. Bien sûr, la coordination est un des rôles du gouvernement fédéral, mais c'est aussi lui qui perçoit les impôts, le gros des recettes. Le député ne devrait pas oublier qu'après une étude approfondie, les membres de la Commission Hall ont recommandé un régime d'assurance frais médicaux qui couvrirait les médicaments d'ordonnance. En outre, le comité sénatorial de la gérontologie a recommandé:

Qu'un régime de services de santé universel et pan-canadien soit établi afin d'assurer une gamme complète de services comprenant les soins médicaux, infirmiers, dentaires et à domicile, les médicaments et les appareils de prothèse; et que, si l'implantation du régime doit se faire par étapes, les vieillards, comme les enfants, bénéficient de la priorité.

Nous ne parlons pas d'une époque utopique, où les gouvernements provinciaux se réuniraient, déposeraient les armes et annonceraient la disparition définitive de la guerre. Le besoin existe maintenant, avant que les gens âgés ne soient enlevés de la terre par les causes naturelles. Le député qui s'est porté à l'appui du gouvernement ne devrait s'enorgueillir sur ce point. Je citerai des chiffres provenant de ma propre province, pour montrer à quel point la situation est généralisée. Tout de même, la